



Réintégrer son domicile – Inondations printanières 2017

Je veux savoir si je peux recevoir de l'aide financière.

Contactez d'abord votre assureur et demandez une réponse officielle relativement à votre assurabilité pour votre sinistre. Demandez par la suite à votre municipalité si une séance d'information publique sur le programme d'aide financière du ministère de la Sécurité publique est prévue prochainement dans votre secteur afin d'obtenir de l'information.

Pour ouvrir une réclamation d'aide financière :

⇒ prenez rendez-vous avec un analyste du ministère de la Sécurité publique lors de la séance d'information publique;

ou

⇒ procurez-vous le formulaire de réclamation auprès de votre municipalité ou encore en consultant le site Web du ministère de la Sécurité publique, remplissez-le, joignez-y les documents requis et retournez-le à l'adresse suivante :

455, rue du Marais, bureau 100
Québec (QC) G1M 3A2.

⇒ Consultez le site Internet du ministère de la Sécurité publique pour obtenir de l'information sur le programme de même que pour connaître les dates et les emplacements des prochaines séances d'information publiques.



Pour en savoir plus

Ministère de la Sécurité publique



www.msp.gouv.qc.ca

Section sécurité civile



Rubrique Aide financière aux sinistrés

1 888 643-2433

Source : Ministère de la Sécurité publique du Québec
Mise à jour : 12 mai 2017

Information sur les programmes et services du gouvernement du Québec

Services Québec : 1 877 644-4545

www.urgencequebec.gouv.qc.ca